

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1661

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications
d'adresses

7 octobre 2005
Domaine Public n° 1661
Depuis quarante-deux ans,
un regard différent sur l'actualité

Prolégomènes à un partenariat européen

Entre une adhésion sans avenir immédiat et une systématisation purement esthétique des accords bilatéraux, il faudrait explorer la voie d'une association sur mesure avec l'Union européenne.

Si réjouissante que soit la défaite des isolationnistes, le vote du 25 septembre n'a pas créé une dynamique conduisant à l'adhésion. Les analystes, toutes tendances confondues, s'accordent sur ce point. Car le soutien à la libre circulation a réuni dans le même engagement ceux qui voulaient conforter le bilatéralisme pour ne pas aller plus loin et les proeuropéens soucieux de consolider le moins avant de conquérir le plus.

Pour autant, la passivité n'est pas recommandable. Elle obligerait à subir, sans mise en perspective, les votes imposés par le calendrier européen: adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, ou le référendum de 2009 s'il est demandé en Suisse. Avec le risque, une fois, dans des circonstances sensibles, d'un ratage.

Que faire dès lors pour surmonter l'imobilisme? Ou poursuivre inlassablement le travail de persuasion, dans l'espoir que lentement s'impose majoritairement (y compris la majorité des cantons) la volonté d'adhérer, ou prévoir une autre forme de rapprochement, un partenariat. Quel serait son contenu? serait-il capable de faire bouger les lignes? Tentative d'explication.

D'abord ne pas s'égarer sur de fausses pistes. Par exemple, croire possible une adhésion light, où la Suisse ne serait pas liée

par certains titres des traités de l'Union. Le droit communautaire n'est pas négociable; tous les nouveaux adhérents ont dû accepter cette règle intangible.

Récrire et systématiser les accords bilatéraux existants, autre proposition parfois avancée. Son seul mérite est esthétique. L'acquis serait consolidé dans un habillage sur-mesure.

En revanche, une analyse historique serait préalablement utile. Peut-être la trouvera-t-on dans le rapport que prépare le Conseil fédéral. Elle devrait éclairer l'évolution du concept de partenariat. On sait que la proposition a été avancée par Jacques Delors, soucieux de maîtriser l'expansion géographique de la Communauté. Il imaginait un deuxième cercle de pays proches, dans l'espace et par leurs intérêts. Mais une fois l'opération lancée, les Etats concernés, ceux de l'EEE, furent invités à se mettre d'accord entre eux sur tous les points négociables. La Communauté européenne ne voulait pas mener des discussions plurielles. Ainsi fut étouffée l'idée de partenariat par un EEE rigidifié. Les diplomates suisses s'en émurent. En vain. Il serait utile et éclairant qu'ils rouvrent le dossier de cette expérience historique.

L'article d'André Gavillet continue en page 2

Sommaire

Les mariages blancs dans le collimateur de la loi.
page 3

Berne et Bruxelles négocient
l'ouverture du marché de l'électricité.
page 4

On se chamaille pour l'or des loteries.
Idées de DP: Un service différencié.
page 5

L'histoire du scorbut illustre les déboires de la médecine.
page 6

Les réseaux d'informations suscitent la convoitise.
page 7

Frutiger, des bâtisseurs à la gloire de Thoune.
page 8

Asile

La défense des droits de l'homme ne suffit pas. Un référendum contre la révision votée par les Chambres, même perdant, doit stimuler ensuite un projet de gauche pour les migrations; à la fois respectueux des personnes et attentif aux besoins, sinon les peurs du pays.

Edito en page 3